

DIRECTEUR DIRECTRICE D'ÉCOLE A PROJET SPECIFIQUE INNOVANT

Type d'emploi	Directeur ou directrice d'école à projet spécifique pédagogique innovant
Établissement	École élémentaire publique PIERRE GOURDAULT
Nature du poste	Directeur ou directrice d'école
Qualification demandée	Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'école. Une expérience solide en qualité de directeur ou directrice d'école est un atout. Un engagement à mettre en œuvre le projet innovant est indispensable.
Date de prise de fonction	Rentrée scolaire 2026
Organisation du temps de travail	Le directeur ou la directrice inscrit(e) dans le projet exerce à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il/elle est soumis aux obligations de service inscrites dans les textes en vigueur. Une souplesse dans l'aménagement des horaires est requise. Le directeur ou la directrice peut être appelé(e) à participer à des réunions de travail ou à des actions en lien avec ses missions en dehors des horaires scolaires. Son temps de formation obligatoire (18h) est consacré au projet innovant et à son pilotage : une inscription sera privilégiée, à sa demande, dans des parcours de formation proposés par l'École Académique de la Formation Continue. Les actions spécifiques du directeur ou de la directrice dans le cadre de ce projet relèvent principalement de l'impulsion, du pilotage pédagogique et de l'action partenariale, de son suivi et sa régulation. Il/elle est sollicité(e), dans le cadre des 108 heures, pour participer à des temps de travail avec les professeur(e)s et des partenaires afin de concevoir, suivre et évaluer les propositions mises en œuvre dans le cadre du projet. Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, il contribuera à la mutualisation de son expérience auprès de ses pairs.
Lieux d'exercice	École élémentaire Gourdault : 11-15 rue Pierre Gourdault, 75013 Paris Circonscription 13 C : 41 rue de l'Arbalète, 75005 Paris
Autorité hiérarchique	Le directeur ou la directrice est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice de circonscription dont dépend l'école d'affectation.

DESCRIPTION DU PROJET :

Depuis la rentrée 2025, un chien guide d'aveugle (en formation avec une AESH) est présent dans l'école. Un projet spécifique a été élaboré pour accueillir cet animal en classe, en lien avec la circonscription. Les effets sur les élèves ont été bénéfiques, tant pour gérer les transitions que pour apaiser les comportements perturbateurs des élèves qu'accompagne cette AESH. La mobilisation de l'équipe et la rédaction de protocoles avec des bilans réguliers et de nouvelles adaptations ont permis de mieux réguler les crises d'élèves.

Ce projet vise une meilleure inclusion et réussite de tous les élèves à besoins particuliers en veillant à la santé et au bien-être de tous les élèves. La mise en place du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) est un levier important pour atteindre ces objectifs.

La découverte de disciplines sportives pratiquées par les personnes en situation de handicap (pratiques sportives, rencontres d'athlètes, assister à des compétitions) est un deuxième axe du projet.

PROFIL DE COMPÉTENCES :

Dans l'enseignement primaire, un directeur/une directrice veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire. Il/elle prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service

public. Ses trois domaines de responsabilité que lui confère la réglementation en vigueur, sont le pilotage pédagogique, le bon fonctionnement de l'école et les relations avec les partenaires. Dans le cas d'un projet pédagogique innovant sur l'inclusion scolaire et la pratique sportive, le directeur/la directrice d'école s'engage tout particulièrement dans la coordination nécessaire entre les professeur(e)s, l'animation de l'équipe pédagogique et l'attention portée au bon déroulement des enseignements. En EPS, des cycles d'apprentissage sont renforcés sur les jeux coopératifs (avec notamment des parcours accompagnés : l'un guide, l'autre ne voit pas). Le directeur/la directrice d'école veillera à poursuivre le développement de projets collectifs (ateliers, défis, projets artistiques ou sportifs (par exemple Journée des Arts plastiques, Olympiades regroupant tous les élèves de l'école en groupe multi-niveaux). Ces attributions requièrent ainsi de solides compétences en matière d'animation, d'impulsion et de pilotage.

Le directeur ou directrice d'une école à projet spécifique inclusion scolaire et EPS fait preuve de :

- Adaptation et de disponibilité éventuellement en dehors des horaires habituels de service ;
- Qualités relationnelles avec les partenaires éducatifs, aisance en communication orale ;
- Engagement dans un projet expérimental : diagnostic, mise en œuvre, suivi, évaluation ;
- Aptitude au travail en équipe pluri-catégorielle : enseignants, AESH, RASED, partenaires ville...
- Rigueur dans les traces écrites et le partage d'information, suivi des PAP, PPRE, PPS, lien renforcé avec les partenaires extérieurs (CMP, Maison des 5 sens...).

Ses objectifs sont de :

- Fédérer la communauté éducative autour d'un projet commun visant l'excellence, l'égalité et le bien-être des élèves ;
- Piloter le projet en menant des concertations engageant l'équipe éducative, en assurer la mise en œuvre et le suivi.

CONTACTS

- IEN chargé de la circonscription ; Francoise.Sammut@ac-paris.fr
- Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : recrutement-specifique1d@ac-paris